

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Désignation Cabt Avocats VPNG
Affaire [REDACTED]
c/ Commune de LESPIGNAN
Requête n°2505096-5 TA Montpellier

N° AD-2025-07-24-19

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le 29 JUIL. 2025

ID : 034-213401359-20250724-AD2025_07_24_19-AR

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 5 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

Considérant la requête n° 2505096-5 formée devant le Tribunal Administratif de Montpellier par [REDACTED] c/ la commune de Lespignan demandant un recours indemnitaire en réparation des préjudices tirés de la carence fautive du Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police de la circulation et de l'illégalité fautive de l'arrêté municipal APM 25-14-04-037.

DECIDE

ARTICLE 1 – De défendre les intérêts de la commune de Lespignan dans l'instance n°2505096-5 devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

ARTICLE 2 – De mandater le Cabinet d'Avocats de la SCP Vinsonneau-Palès-Noy Gauer & Associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à LESPIGNAN, le 24 Juillet 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 29 JUIL. 2025
Et publication ou notification
Du 29 JUIL. 2025
Le Maire :

